



Le 19 septembre 2022

À Madame, Monsieur, les parents d'élèves,

OBJET : dispositif DEVOIRS FAITS

Madame, Monsieur

Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves. Le programme Devoirs faits propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement à partir du 26 septembre 2022.

### Qu'est-ce que Devoirs faits ?

**Devoirs faits** est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants cela ne signifie pas qu'ils n'auront plus de devoirs à faire à la maison.

**Devoirs faits** peut être assuré par des professeurs, des personnels d'éducation, ou d'autres intervenants qui auront reçu une formation spécifique au programme.

**Devoirs faits** est coordonné par Mme Pénichon, enseignante et M. Missou, principal de l'établissement.

### Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ?

Un temps d'étude accompagnée en dehors des heures de classe pourra être proposé à votre enfant. Vous pouvez aussi en faire la demande. Cette étude sera gratuite.

### Quand ces études auront-elles lieu ?

Elles pourront avoir lieu dans *les moments libres des emplois du temps* **sur inscription** (feuille d'inscription ci-jointe).

La salle de permanence sera également ouverte à Devoirs faits les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h30 à 13h25 (20 places disponibles **sans inscription préalable**).

Nous vous assurons, Madame, Monsieur, de notre attachement à la réussite de tous les élèves du collège.

Mme Pénichon et M. Missou  
Enseignante Principal